

COMPTE- RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

1/ Actes de gestion

M. Louis MERCIER présente les actes de gestion.

Actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2020.

Par délibération du Conseil Municipal n°2020-07-05 en date du 11 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les actes de gestion courants définis aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour la période du 12 janvier 2022 au 3 février 2022, Monsieur le Maire a signé les marchés et bons de commande suivants :

DATE	SERVICE	FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT TTC
19/01/2022	BIBLIOTHEQUE	LES BULLES DE VIENNE	Livres bibliothèque	89,89 €
19/01/2022	BIBLIOTHEQUE	LES BULLES DE VIENNE	Livres bibliothèque	388,01 €
03/02/2022	BIBLIOTHEQUE	LES BULLES DE VIENNE	Livres bibliothèque	147,09 €
27/01/2022	COMITE DES FETES	LEZ ARTS	Défilé carnaval 01/03	4 051,20 €
27/01/2022	COMITE DES FETES	FRED KOHLER	Animation carnaval 01/03/22	800,00 €
27/01/2022	COMITE DES FETES	TAKABATUKE	Défilé carnaval 01/03/22	900,00 €
31/01/2022	COMITE DES FETES	SWEET CYCLO	Animation carnaval 01/03/22	1 150,00 €
27/01/2022	COMMUNICATION	LE TRAVAILLEUR ALPIN	Insertions publicitaires	2 057,40 €
27/01/2022	COMMUNICATION	ROYAL France DISTRIBUTION	Distribution de 3500 bulletins municipaux	840,00 €
01/02/2022	COMMUNICATION	THE EVENT	Impression cartes de visite + Affiches carnaval + Adhésif logo	235,20 €
24/01/2022	ECOLE BAYARD - Maternelle	LACOSTE	Fournitures scolaires	35,38 €
20/01/2022	ECOLE BAYARD - Primaire	LACOSTE	Fournitures scolaires	157,94 €

Procès-verbal – Conseil municipal du 17 février 2022

27/01/2022	ECOLE BAYARD - Primaire	LIBRAIRIE LAIQUE	Fournitures scolaires	137,55 €
31/01/2022	ECOLE BAYARD - Primaire	LACOSTE	Fournitures scolaires	95,22 €
27/01/2022	ECOLE OLLIER - Maternelle	BERGANIN	Volets roulants école Ollier suite incendie	3 488,40 €
12/01/2022	ECOLE OLLIER - Primaire	LACOSTE	Fournitures scolaires	44,84 €
17/01/2022	ECOLE OLLIER - Primaire	LACOSTE	Fournitures scolaires	108,11 €
14/01/2022	GRANDS PROJETS	TE38	Eclairage public - investissement (diverses interventions)	9 746,02 €
25/01/2022	GRANDS PROJETS	AURVING	Mission OPC - synthèse avec CCEBER- réfection place Paul Morand	4 080,00 €
26/01/2022	GRANDS PROJETS	SNEF CONNECT	2 caméras vidéoprotection (la gare)	3 572,40 €
26/01/2022	GRANDS PROJETS	SRC	Réhabilitation Annexe Ollier - Mission SPS	1 728,00 €
26/01/2022	GRANDS PROJETS	ALPES CONTROLES	Réhabilitation Annexe Ollier - Mission CT	3 900,00 €
27/01/2022	GRANDS PROJETS	SNEF CONNECT	Caméra vidéoprotection Ecole Ollier	1 786,20 €
27/01/2022	GRANDS PROJETS	SNEF CONNECT	Caméra vidéoprotection place des Halles	1 786,20 €
27/01/2022	GRANDS PROJETS	SNEF CONNECT	Caméra vidéoprotection rue de la République	1 903,20 €
03/02/2022	GRANDS PROJETS	PACTEXPERT	Diagnostics avant travaux Ecole Maternelle Ollier	5 124,00 €
12/01/2022	MAIRIE CENTRALE	ACRI TEC	Vérification des installations électriques divers bâtiments	8 899,68 €
12/01/2022	MAIRIE CENTRALE	LACOSTE	Fournitures administratives - Mairie	14,93 €
12/01/2022	MAIRIE CENTRALE	GENEMAT 38	Bureau et table de réunion - DRH + DGS	2 223,60 €
13/01/2022	MAIRIE CENTRALE	EL GARNI	3 Galettes ST	89,70 €
13/01/2022	MAIRIE CENTRALE	PONCIN	2 Galettes Mairie	64,00 €
13/01/2022	MAIRIE CENTRALE	GALERIE 38	Horloge	3,56 €
14/01/2022	MAIRIE CENTRALE	APS	Renouvellement nom de domaine	156,97 €
21/01/2022	MAIRIE CENTRALE	SNEF CONNECT	Maintenance vidéoprotection	9 684,00 €
21/01/2022	MAIRIE CENTRALE	APSSI	Licences Adobe et autocad	1 521,31 €
24/01/2022	MAIRIE CENTRALE	BERGER LEVRAULT	Code électoral (6)	113,69 €
24/01/2022	MAIRIE CENTRALE	KESKI	Malette pédagogique prévention risques professionnels	247,50 €
27/01/2022	MAIRIE CENTRALE	ERE ROUSSILLON	Travaux électriques bureaux PM	1 238,17 €
27/01/2022	MAIRIE CENTRALE	PIRES COSTA	Plateforme béton pour pigeonnier	1 900,00 €

Procès-verbal – Conseil municipal du 17 février 2022

27/01/2022	MAIRIE CENTRALE	SARDA Intermarché	Café mairie + diverses fournitures PM	26,05 €
27/01/2022	MAIRIE CENTRALE	PATISSERIE GUIER	Alimentation réunion mairie 20/01	58,90 €
12/01/2022	SEJ - actions	COSTE JENNYFER	Intervenant : séance psychomotricité projet coup de pouce -SEJ	1 020,00 €
21/01/2022	SEJ - actions	MUSEE MINIATURE LYON	Entrées musée le 23/03 SEJ	70,00 €
24/01/2022	SEJ - actions	WE ARE SPORTS	Activité foot-bulle vac février -SEJ	300,00 €
24/01/2022	SEJ - actions	MAISON DU TOURISME PILAT	Activité cani-rando au Pilat -SEJ	450,00 €
24/01/2022	SEJ - actions	AUTOCARTS FAYARD	Transport sortie - SEJ	1 500,00 €
24/01/2022	SEJ - actions	TEC	Entrées spectacles -SEJ	500,00 €
26/01/2022	SEJ - actions	LES ECURIES DE LA CITADELLE	Stage équitation 19-26/03 et 02/04 - SEJ	500,00 €
26/01/2022	SEJ - actions	SAFARI PEAUGRES	Entrées zoo mercredi 06/04/22 -SEJ	400,00 €
26/01/2022	SEJ - actions	MUSEE DES CONFLUENCES	Entrées adultes encadrants sortie mercredi 30/03/22 -SEJ	20,00 €
26/01/2022	SEJ - actions	LASER STADIUM	Entrées laser stadium -SEJ	1 000,00 €
12/01/2022	SEJ - divers	KILOUTOU	Matériel nettoyage de tapis - SEJ	80,00 €
24/01/2022	SEJ - divers	PEROTIN	Livres pédagogiques - SEJ	300,00 €
24/01/2022	SEJ - divers	10 DOIGTS	Petit matériel d'activités -SEJ	600,00 €
25/01/2022	SEJ - divers	SARDA Intermarché	Alimentation fournitures diverses péri et extrascolaire -SEJ	5 000,00 €
25/01/2022	SEJ - divers	LACOSTE	Matériel activités manuelles -SEJ	1 000,00 €
25/01/2022	SEJ - divers	GALERIE 38	Matériel d'activités manuelles -SEJ	1 000,00 €
26/01/2022	SEJ - divers	PICHON	Matériel d'activités manuelles -SEJ	1 000,00 €
26/01/2022	SEJ - divers	TOUS TISSUS	Matériel d'activités manuelles -SEJ	500,00 €
26/01/2022	SEJ - divers	BRICO CASH	Matériel activité bricolage - SEJ	400,00 €
25/01/2022	SEJ - sport	CASAL SPORT	Matériel d'activités sportive, motricité -SEJ	2 071,15 €
13/01/2022	SERVICE ENTRETIEN bâtiment	PRODIM	Produits d'entretien lot 1 , 2 et 4	3 057,77 €
24/01/2022	SERVICE ENTRETIEN bâtiment	PRODIM	Produits d'entretien lot 1 , 2 et 4	1 570,92 €
12/01/2022	ST- bâtiment	MIALON ENERGIE	Entretien climatisation des bâtiments	5 880,00 €
14/01/2022	ST- cadre de vie	CE23	Néons bâtiments communaux	160,40 €
21/01/2022	ST- cadre de vie	CHARVET	Gazole non routier	1 815,00 €
21/01/2022	ST- cadre de vie	FOUSSIER LBA-THIVEL	Tenues EPI	56,12 €
21/01/2022	ST- cadre de vie	M3S	Reproduction 4 clés la boutique expo	23,60 €
21/01/2022	ST- cadre de vie	CE2M	Ampoules projecteurs Gymnase Mandela	215,33 €
24/01/2022	ST- cadre de vie	CE2M	37 ampoules ST	92,00 €
01/02/2022	ST- cadre de vie	SERPE	Echenillage des pins	2 784,00 €
03/02/2022	ST- cadre de vie	MASTER INDUSTRIE	Maintenance gradins salle Dufeu	3 072,00 €

Procès-verbal – Conseil municipal du 17 février 2022

12/01/2022	ST- matériel	FOUSSIER LBA-THIVEL	Clés a cliquet + mini coupe tube- ST	219,73 €
12/01/2022	ST- matériel	France DIFFUSION	Pièces pour stand pliant	143,00 €
21/01/2022	ST- matériel	MATHIEU FAYAT	Bouchons de réservoir balayeuse	235,82 €
27/01/2022	ST- matériel	EUROMASTER	Réparation roue balayeuse	405,60 €
31/01/2022	ST- matériel	MECA PASSION	Révision véhicule	201,00 €
TOTAL				112 237,75 €

Monsieur le Maire vous demande d'entériner les actes de gestion accomplis pour la période du 12 janvier 2022 au 3 février 2022.

1. Compte de gestion

M. Louis MERCIER présente le sujet.

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Municipal.

Sa comptabilité est conforme à celle du Maire et présente les résultats suivants :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Fonctionnement	1 556 861,42 €	29 149,17 €	1 100 083,04 €	2 627 795,29 €
Investissement	191 462,21 €		- 884 449,87 €	- 692 987,66 €
TOTAL	1 748 323,63 €	29 149,17 €	215 633,17 €	1 934 807,63 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver le compte de gestion 2021 du Trésorier municipal,**
- **de déclarer que le compte de gestion 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion 2021 du Trésorier municipal,**
- **déclare que le compte de gestion 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

2. Compte administratif 2021

M. Louis MERCIER présente le sujet.

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif 2021, placé en annexe n°1 à la présente note.

Après avoir reçu un avis de la Commission des Finances en date du 9 février 2022.

Considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2021, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal, de déterminer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION	RESULTATS 2020		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		1 527 712,25	5 290 471,73	6 390 554,77		1 100 083,04
Investissement		191 462,21	1 609 365,22	724 915,35	884 449,87	

- **approuve l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,**
- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits non reportés annulés**

M. Le Maire ne participe pas au vote. Louis MERCIER, Adjoint au Maire délégué aux finances, fait procéder au vote.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **- approuve l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,**
- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits non reportés annulés**

3. Budget primitif 2022 – Affectation du résultat 2021

M. Le Maire présente le sujet.

Après avoir reçu un avis favorable de la Commission des Finances en date du 09 février 2022, le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Résultat à affecter 2021	2 627 795,29
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 692 987,66
Besoin de financement des crédits reportés de 2021 à 2023	662 026,58
Besoin de financement total de la section d'investissement	1 355 014,24

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé 2021 : 2 627 795,29 €

Affectation en investissement : 1 355 014,24 €

Report en fonctionnement : 1 272 781,05 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat 2021 s'élevant à 2 627 795,29 €, de la façon suivante :

- **affectation en investissement au compte 1068 : 1 355 014,24 €**
- **report en fonctionnement au compte 002 : 1 272 781,05 €**

Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte le résultat 2021 s'élevant à 2 627 795,29 €, de la façon suivante :

- **affectation en investissement au compte 1068 : 1 355 014,24 €**
- **report en fonctionnement au compte 002 : 1 272 781,05 €**

4. Vote des taux d'imposition pour 2022

M. Le Maire présente le sujet.

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de déterminer, en 2022, le taux d'imposition comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : + 2 % : de 41,46 % à 42,29 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) n'évolue pas et demeure à 81,13 %**

Résultat du vote :

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, détermine pour 2022, le taux d'imposition comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : + 2 % : de 41,46 % à 42,29 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) n'évolue pas et demeure à 81,13 %**

5. Budget primitif 2022 - Vote du budget

M. Le Maire présente le sujet.

Après avoir reçu un avis favorable de la Commission Finances en date du 9 février 2022.

M. le Maire présente le document exposant le budget primitif 2022, placé en annexe n°2 à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 5 936 412 €**
- **Recettes de fonctionnement : 7 369 943,05 €**
- **Dépenses d'investissement : 5 364 564,37 €**
- **Recettes d'investissement : 6 249 014,24 €**

Total des dépenses = 11 300 976,37 € Total des recettes = 13 618 957,29 €

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte le budget primitif 2022 comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 5 936 412 €**
- **Recettes de fonctionnement : 7 369 943,05 €**
- **Dépenses d'investissement : 5 364 564,37 €**
- **Recettes d'investissement : 6 249 014,24 €**

Total des dépenses = 11 300 976,37 € Total des recettes = 13 618 957,29 €

6. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

M. Le Maire présente le sujet.

Il est proposé au Conseil municipal, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations, selon le tableau annexé au présent procès-verbal.

Les votes s'effectuent par thématiques.

7. Réalisation d'un prêt de 3 500 000 € auprès de la Caisse d'épargne pour financer les investissements 2022.

M. Louis MERCIER présente le sujet.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122.22

Vu l'offre de financement et les conditions générales proposées par la Caisse d'épargne

Considérant la nécessité de disposer de financement pour réaliser les dépenses d'équipement du BP.

Pour financer son programme d'équipement et d'investissement, la ville du Péage de Roussillon décide de contracter auprès de la caisse d'épargne un emprunt à taux fixe de marché dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt 3 500 000 €
- Durée du prêt 224 mois
- Taux fixe : 1.28 %
- Taux d'annuités : 1.12 %
- Périodicité des amortissements et des intérêts : annuelle
- Amortissement progressif du capital et échéances constantes

Le versement des fonds sera effectué au plus tard le 25/06/2022

- Montant de l'échéance : 196 223.67 €
- Date de la première échéance : 25/11/2022
- Date de la deuxième échéance : 25/02/2023

Base de calcul : 30/360

Le prêt comporte 20 annuités

Frais de dossier : 0.04 % du montant emprunté soit 1 400 €

Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver la réalisation du prêt de 3 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements 2022.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation du prêt de 3 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements 2022.

8. Approbation d'un projet d'investissement « Rénovation de l'école maternelle Ollier » : prise en compte des prestations intellectuelles

M. Le Maire présente le sujet.

La rénovation de l'école maternelle Ollier est une priorité au vu de son état général et de sa désuétude.

Pour ces raisons, il convient de mettre en œuvre une opération ambitieuse qui consiste à :

- Création d'un espace pour les instituteurs (réfectoire, salle des maitres, bureaux etc....)
- Création d'un local pour les agents d'entretien
- Doublement des classes (passage de 5 à 7 classes)
- Restructuration des sanitaires principaux au RDC et à l'étage
- Travaux d'isolation thermique

Afin de pouvoir présenter des demandes de subventions, un certain formalisme est attendu par les administrations et institutions recevant nos dossiers. Le document essentiel à la présentation d'une demande de subvention est la délibération de la collectivité adoptant l'opération et ses modalités de financement, en incluant les prestations intellectuelles

Le financement pour cette opération est proposé ci-dessous :

Coût de l'opération	1 197 000 € HT	
Etat – DETR	10 %	119 700 €
Etat -FSIL	10 %	119 700 €
Conseil Départemental	16,96 %	203 049 €
ADEME	20 %	239 400 €
Ville du Péage de Roussillon	43 %	515 151 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter l'opération globale de rénovation de l'école Maternelle Ollier ;**
- **de valider les modalités de financement présentées, à savoir :**

Coût de l'opération	1 197 000 € HT	
Etat – DETR	10 %	119 700 €
Etat -FSIL	10 %	119 700 €
Conseil Départemental	16,96 %	203 049 €
ADEME	20 %	239 400 €
Ville du Péage de Roussillon	43 %	515 151 €

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte l'opération globale de rénovation de l'école Maternelle Ollier ;**
- **valide les modalités de financement présentées, à savoir :**

Coût de l'opération	1 197 000 € HT	
Etat – DETR	10 %	119 700 €
Etat -FSIL	10 %	119 700 €
Conseil Départemental	16,96 %	203 049 €
ADEME	20 %	239 400 €
Ville du Péage de Roussillon	43 %	515 151 €

9. Approbation d'un projet d'investissement

« Rénovation du gymnase Ollier » : modification du montant initial de la délibération n° 2021-01-02

Le gymnase Ollier est actuellement inutilisé en attendant la rénovation du bâtiment conformément aux préconisations du Département et des instances compétentes en matière d'accueil de l'enfant.

Ainsi, il est prévu la rénovation de ce gymnase avec les caractéristiques suivantes :

- Lot 1 – Plâtrerie comprenant la prise en charge des faux plafonds, la reprise de tous les murs intérieurs et toutes sujétions techniques.
- Lot 2 – Peintures comprenant la mise en œuvre de 2 couches de peintures et toutes sujétions techniques sur tous les murs intérieurs du gymnase.
- Lot 3 – Menuiseries comprenant la dépose de toutes les menuiseries, portes et porte d'entrée ; fourniture et pose de tous les équipements déposés.

Afin de pouvoir présenter des demandes de subventions, un certain formalisme est attendu par les administrations et institutions recevant nos dossiers.

Le document essentiel à la présentation d'une demande de subvention est la délibération de la collectivité adoptant l'opération et ses modalités de financement compte tenu de l'augmentation des coûts.

Un nouveau financement pour cette opération est proposé ci-dessous :

Coût de l'opération	131 230 € HT	
Etat – DETR	10 %	13 123,00 €
Etat -FSIL	10 %	13 123,00 €
Conseil Départemental – Dotation territoriale	20%	26 246,00 €
Conseil Régional	20 %	26 246,00 €
Ville du Péage de Roussillon	40 %	52 492,00 €

La réalisation des travaux, objet de la présente délibération, est suspendue à l'obtention des subventions demandées.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter l'opération globale de rénovation du gymnase Ollier ;**
- **de valider les modalités de financement présentées, à savoir :**

Coût de l'opération		131 230 € HT
Etat – DETR	10 %	13 123,00 €
Etat -FSIL	10 %	13 123,00 €
Conseil Départemental – Dotation territoriale	20%	26 246,00 €
Conseil Régional	20 %	26 246,00 €
Ville du Péage de Roussillon	40 %	52 492,00 €

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte l'opération globale de rénovation du gymnase Ollier ;**
- **valide les modalités de financement présentées, à savoir :**

Coût de l'opération		131 230 € HT
Etat – DETR	10 %	13 123,00 €
Etat -FSIL	10 %	13 123,00 €
Conseil Départemental – Dotation territoriale	20%	26 246,00 €
Conseil Régional	20 %	26 246,00 €
Ville du Péage de Roussillon	40 %	52 492,00 €

10. Approbation d'un projet d'investissement

« Travaux de réhabilitation de l'annexe Ollier » : modification du montant initial de la délibération n° 2020-11-33

M. Le Maire présente le sujet.

La municipalité a fait sa priorité de l'accueil des enfants sur son territoire notamment en matière de Centre de Loisirs Sans Hébergement. Dans ce cadre, elle souhaite réaliser les travaux de réhabilitation de l'annexe Ollier.

Ce projet chiffré à 383 333 € HT permettrait d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et d'effectuer une mise en valeur devenue nécessaire du patrimoine de la collectivité.

Le projet présenté comporte les travaux suivants :

- Enduit de façades
- Menuiseries extérieures – Occultation
- Menuiseries intérieures bois
- Cloisons – plafonds – isolation – peintures
- Sols souples
- Electricité – courants faibles
- Plomberie – sanitaires

Cette opération peut, sous certaines conditions, faire l'objet de subventions. Afin de pouvoir présenter des demandes de subventions, un certain formalisme est attendu par les administrations et les institutions recevant nos dossiers. Le document essentiel à la présentation d'une demande de subvention est la délibération de la collectivité adoptant l'opération et ses modalités de financement compte tenu de l'augmentation des coûts.

Un nouveau financement pour cette opération est proposé ci-dessous :

Coût de l'opération	383 333 € HT	
Conseil Régional - Demande au titre du Bonus Relance plafonné à 50 % de 200 000 €	18 %	70 000 €
CAF – Demande de subvention d'investissement	39 %	150 000 €
Conseil Départemental – Dispositif Dotation Territoriale Enfance/Petite Enfance	13 %	49 674 €
Ville du Péage de Roussillon	30 %	113 659 €

La réalisation des travaux, objet de la présente délibération, est suspendue à l'obtention des subventions demandées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'adopter l'opération globale de réhabilitation de l'annexe Ollier**
- **de valider les modalités de financement présentées, à savoir :**

Coût de l'opération	383 333 € HT	
Conseil Régional - Demande au titre du Bonus Relance plafonné à 50 % de 200 000 €	18 %	70 000 €
CAF – Demande de subvention d'investissement	39 %	150 000 €
Conseil Départemental – Dispositif Dotation Territoriale Enfance/Petite Enfance	13 %	49 674 €
Ville du Péage de Roussillon	30 %	113 659 €

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte l'opération globale de réhabilitation de l'annexe Ollier**
- **valide les modalités de financement présentées, à savoir :**

Coût de l'opération	383 333 € HT	
Conseil Régional - Demande au titre du Bonus Relance plafonné à 50 % de 200 000 €	18 %	70 000 €
CAF – Demande de subvention d'investissement	39 %	150 000 €
Conseil Départemental – Dispositif Dotation Territoriale Enfance/Petite Enfance	13 %	49 674 €
Ville du Péage de Roussillon	30 %	113 659 €

11. Approbation d'un projet d'investissement : rénovation de l'école maternelle des Ayencins et autorisation donnée au Maire à demander des subventions

M. Le Maire présente le sujet.

La rénovation de l'école maternelle des Ayencins est une priorité au vu de son état général, de sa désuétude et de son importance pour la vie du quartier des Ayencins.

Pour ces raisons, il convient de mettre en œuvre une opération ambitieuse qui consiste à :

- Rénovation totale de l'intérieur du bâtiment
- Création d'une extension afin de pouvoir accueillir les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire mais également pour pouvoir accueillir les activités du centre de loisirs et différents intervenants, éducateurs et représentants du monde socio-éducatif.

Afin de pouvoir présenter des demandes de subventions, un certain formalisme est attendu par les administrations et institutions recevant nos dossiers. Le document essentiel à la présentation d'une demande de subvention est la délibération de la collectivité adoptant l'opération et ses modalités de financement, en incluant les prestations intellectuelles.

Le financement pour cette opération est proposé ci-dessous :

Coût de l'opération	1 497 000 € HT	
Etat -FSIL	20 %	299 400 €
Conseil Départemental	20 %	299 400 €
Conseil Régional	20 %	299 400 €
ADEME	10 %	149 700 €
Ville du Péage de Roussillon	30 %	449 100 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'adopter l'opération globale de rénovation de l'école Maternelle des Ayencins ;*
- *de valider les modalités de financement présentées, à savoir :*

Coût de l'opération	1 497 000 € HT	
Etat -FSIL	20 %	299 400 €
Conseil Départemental	20 %	299 400 €
Conseil Régional	20 %	299 400 €
ADEME	10 %	149 700 €
Ville du Péage de Roussillon	30 %	449 100 €

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *adopte l'opération globale de rénovation de l'école Maternelle des Ayencins ;*
- *valide les modalités de financement présentées, à savoir :*

Coût de l'opération	1 497 000 € HT	
Etat -FSIL	20 %	299 400 €
Conseil Départemental	20 %	299 400 €
Conseil Régional	20 %	299 400 €
ADEME	10 %	149 700 €
Ville du Péage de Roussillon	30 %	449 100 €

12. Acceptation par la commune du leg de la maison située au 9 rue Pierre Dupont, bien cadastré AP 168, appartenant à M. GIROUD

M. Le Maire présente le sujet.

Il convient de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace celle prise le 27 janvier 2022, délibération n°2022-01-01.

Monsieur Jean-Paul GIROUD, est décédé récemment.

Son testament comporte le leg de sa propriété du 9 rue Pierre Dupont à la Ville du Péage de Roussillon sous réserve de la réalisation d'un square.

Ce bien cadastré AP 168 fait 1050 m² et se situe en mitoyenneté du parking des Iles et de la chaudronnerie Garcia.



Du fait de sa localisation stratégique, il est proposé au Conseil municipal, d'accepter le leg et de respecter la volonté du défunt en prévoyant la création d'un square.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le leg et respecte la volonté du défunt en prévoyant la création d'un square.